

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 516

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Sanctuaire naturel et culturel de la falaise de
Bandiagara

Lieu : Région de Mopti

Etat partie : Mali

Date : 29 décembre 1988

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au double titre du critère V relatif à l'inscription des biens culturels et du critère III relatif à l'inscription des biens naturels.

C) JUSTIFICATION

En 1979, le Mali avait proposé, pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, le "Pays Dogon", vaste ensemble culturel s'étendant du 14° au 15°5' de latitude nord et du 1°5' au 4° de longitude ouest. Suivant la recommandation de l'ICOMOS, le Comité avait différé en 1981 cette demande, dans l'attente d'une définition plus précise du bien considéré. A l'issue du séminaire réuni en 1987 à Bamako et d'une mission effectuée sur le site en 1988 par un expert de l'ICOMOS, une nouvelle proposition d'inscription, intitulée "Sanctuaire naturel et culturel de la falaise de Bandiagara" a pu être formulée.

Une délimitation rigoureuse de la zone protégée, un inventaire topographique et typologique des habitats Dogons traditionnels qui s'y trouvent, l'esquisse d'une politique de gestion de ces sites fragiles, menacés par l'évolution des mentalités, par les mutations socio-économiques mais aussi par les facteurs climatiques propres à toute la zone sahélienne, permettent aujourd'hui de conclure par une recommandation favorable à l'inscription, dont seul le principe avait été retenu en 1981.

La zone proposée, d'une superficie de 350.000 à 400.000 hectares, s'étend de Gani-do au sud/sud-ouest à Kouদিंगा au nord/nord-est en suivant la route qui passe par Bankas, Koporo, Madougou et Diankabou. Elle est limitée, au nord, par un parallèle, à 14°40' de latitude nord, puis suit vers le sud la route principale de Komodia à Gani-do, en passant par la ville de Bandiagara.

En raison du caractère exceptionnel de ses monuments - dont le plus célèbre est l'Auvent des masques, ensemble rupestre, mondialement connu - le village de Songo, situé à 15 km à l'ouest de la ville de Bandiagara forme une enclave, hors de la zone précédemment définie.

La délimitation retenue est claire et satisfaisante. Du nord-ouest au sud-ouest, la zone principale englobe trois types de paysages différents : le haut-plateau ou toro, la falaise ou koko, la plaine ou seno (encore désignée par le terme de manu). Elle comprend près de 250 villages Dogons traditionnels, dont les plus nombreux se pressent le long de la falaise, haute en certains points de près de 500 m. La représentativité de cette zone par rapport à l'ensemble plus considérable du Pays Dogon est excellente et toute extension, en direction du nord notamment, constituerait une redondance inutile. En revanche, l'inclusion de larges secteurs du toro, faiblement habité et du manu peuplé de façon permanente depuis 1920 seulement, doit être considérée de façon positive, ces deux zones protégeant notamment des risques du tourisme les habitats les plus spectaculaires, installés dans les anfractuosités de la falaise de grès ou juchés sur des monceaux d'éboulis détachés de sa corniche.

La civilisation des Dogons - l'une des ethnies africaines les plus étudiées sinon les mieux connues - est née du regroupement au pied de la falaise de Bandiagara, il y a environ huit siècles, de populations chassées du Mandé et de leur fusion avec des autochtones, les Tellem, qui vivaient dans les cavernes et les abris sous roche et pratiquaient depuis une époque très ancienne la métallurgie.

Animistes, les Dogons ont conservé un certain nombre de sanctuaires rupestres de leurs prédécesseurs mais ont développé au cours des siècles une organisation sociale et rituelle originale dont l'architecture restitue fortement les structures essentielles. S'il faut en croire Marcel Griaule, le pionnier des études sur les Dogons, l'appropriation de l'espace par le village Dogon est à la fois cosmogonique et anthropomorphique : le village s'étend du nord au sud en reproduisant dans ses parties essentielles la forme du Nommo, le grand ancêtre dont sont issus tous les êtres. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des constructions traditionnelles utilisant la pierre, le bois, le banco est d'une remarquable diversité et illustre, selon une typologie claire, des fonctions religieuses et sociales originales.

L'une des formes les plus caractéristiques du Pays Dogon est celle du toгу-na (littéralement : le grand abri). Cette maison de la parole, construite en tout premier lieu lors de la fondation d'un village, abrite sous un toit de branchages supporté par des poteaux de bois non équarris une plateforme accessible à tous les hommes, jeunes et vieux, qui se réunissent sur des bancs pour se

livrer à des activités artisanales, comme la vannerie, mais surtout pour palabrer et tenir conseil, les décisions prises en ce lieu ayant un caractère solennel. Le toгу-na correspondrait à la tête du Nommo.

Correspondant à la poitrine du Nommo, le ginna, ou grande maison de famille, comporte généralement deux niveaux. Sa façade, dépourvue de fenêtres, est néanmoins percée d'une série de niches et de deux portes, souvent ornées de motifs sculptés : des rangées de personnages masculins et féminins symbolisant, comme les niches elles-mêmes, les générations successives. La maison ordinaire, de dimensions sensiblement égales à la moitié du ginna, ne comporte généralement pas d'étage. Comme dans beaucoup de sociétés animistes, la menstruation exclut temporairement les femmes de la communauté familiale : elles sont alors accueillies dans une ou deux Maisons des femmes, de forme circulaire, à l'extrémité du village; selon Griaule, ces maisons restitueraient dans la symbolique spatiale des Dogons l'image des mains du Nommo.

La ségrégation des sexes se marque encore, de façon délibérée, dans les dimensions des greniers, constructions parfois circulaires, mais généralement carrées : ces derniers mesurent 6 coudées de côté (environ 2,70 m) lorsqu'ils appartiennent aux hommes; 4 coudées de côté (environ 1,80 m) lorsqu'ils appartiennent aux femmes, le chiffre 3 et ses multiples étant symboliques de l'homme, le chiffre 4 symbolique de la femme.

Lieux privilégiés, les sanctuaires traditionnels sont d'une grande variété : certains, dans des cavernes, perpétuent, sans doute, des lieux de culte Tellem; d'autres, bâtis en banco, obéissent à plusieurs types architecturaux. Les plus vénérés sont à la charge du Hogon, prêtre de plusieurs villages vivant seul, sous l'inspiration d'un serpent, dont le totem est souvent sculpté près de la porte de sa demeure. Les plus anciennes mosquées - l'islamisation du Pays Dogon s'est accentuée au XIXème siècle - construites par des maçons locaux coexistent généralement sur la place du village, avec le toгу-na, parfois avec les autels ou sanctuaires animistes.

L'intégration d'éléments nouveaux à l'architecture traditionnelle est une preuve évidente de la forte résistance de la civilisation des Dogons à tout apport extérieur. L'ICOMOS n'hésite pas à formuler un avis favorable à l'inscription de la falaise de Bandiagara sur la Liste du Patrimoine mondial, au double titre du critère V concernant les biens culturels et du critère III concernant les biens naturels, mais se doit toutefois de souligner la précarité de la conservation de ces habitats traditionnels comme d'ailleurs des techniques artisanales, des modes de vie et de pensée qui en conditionnent la survie. Les observations présentées ci-après s'accompagnent de souhaits, dont la plupart ont été formulés par Jean-Louis Michon, expert de l'ICOMOS, à l'issue de sa mission de 1988.

Observations de l'ICOMOS

1) Considéré à juste titre comme un "sanctuaire" par l'Etat malien, dont la constitution garantit la liberté confessionnelle, le Pays Dogon doit être protégé de tout vandalisme de nature religieuse. Les "religions du livre" y sont inégalement représentées : le christianisme n'a guère marqué que ses franges et les principales villes, l'Islam l'a pénétré plus profondément. Les zéloteurs des religions monothéistes ont tenté parfois de s'en prendre aux sanctuaires de la religion traditionnelle et à ses objets culturels, qualifiés de fétiches. Lorsque leur prosélytisme se conjugue avec l'action des marchands et des amateurs de souvenirs pour faire déposer des pièces archéologiques ou des panneaux de bois sculptés, voire pour violer des sépultures Tellem, dont seule l'inaccessibilité relative a garanti jusqu'ici la conservation, le dommage est immense. D'autre part, il faut opposer à la construction des petites mosquées de quartier, parfaitement intégrées à l'architecture traditionnelle, celle de grandes mosquées du Vendredi comme on peut en voir à Kani Kombolé. L'échelle de ces édifices culturels, leur style, importé de la région de Djenné, introduit de graves éléments de rupture dans le paysage architectural Dogon.

2) Si le tourisme est encore peu représenté en Pays Dogon, avec des flux inférieurs à 5.000 visiteurs par an, il n'en constitue pas moins une grave menace potentielle, d'autant que le Plan directeur du développement du tourisme au Mali prévoit, d'ici 1990, l'aménagement d'équipements susceptibles d'accueillir 10.000 visiteurs par an.

Le pillage du patrimoine artistique, favorisé par l'isolement du Pays Dogon pendant de nombreuses années, se complique aujourd'hui d'une banalisation de l'artisanat, qui produit de façon répétitive pour le gros des visiteurs des statues et des masques non consacrés.

Le risque de déculturation au contact des touristes est unanimement dénoncé, conjointement à celui d'une déstabilisation sociale qui se manifeste en particulier par l'apparition toute récente d'une "fausse mendicité".

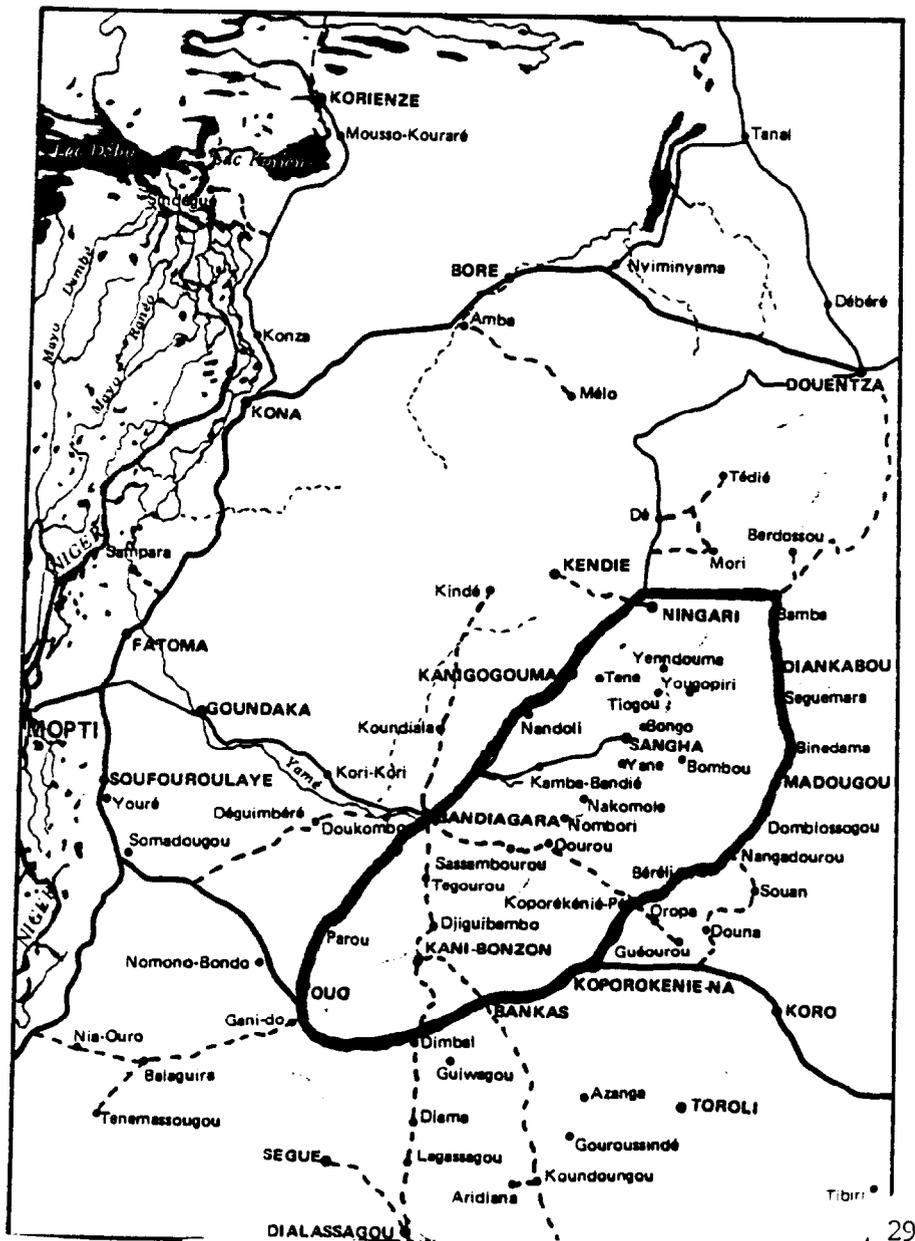
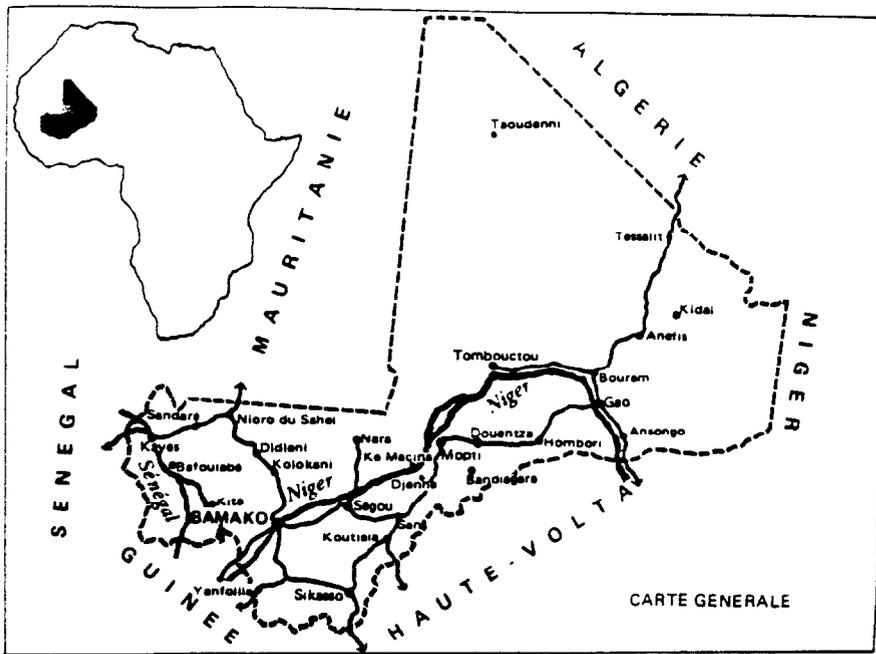
3) La plus grave menace encourue par le Pays Dogon est probablement celle de l'exode rural. Au cours des deux dernières décennies, la sécheresse qui a sévi dans toute la zone sahélienne n'a pas épargné la région. Beaucoup de villageois, renonçant à l'agriculture, ont recherché en ville des conditions de vie meilleures. L'exode rural a presque entièrement dépeuplé plusieurs villages de la falaise de Bandiagara.

Ces observations plaident en faveur de l'adoption rapide d'un plan de conservation intégrée.

Si l'inventaire des sites, la protection du patrimoine peuvent être assurés à peu de frais par des mesures de déconcentration régionale et par la création d'un musée, l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial d'une vaste zone représentative du Pays Dogon exige en contrepartie un certain nombre d'investissements de nature très diverse. C'est ainsi que le forage de puits aurait le double avantage de fixer une population agricole fragilisée par la sécheresse, mais aussi de fournir l'un des composants essentiels de l'architecture Dogon : on se souvient que l'eau est l'élément primordial du banco, au même titre que la terre.

L'ICOMOS, ayant pris acte avec grand intérêt des conclusions du rapport de mission formulées le 18 juillet 1988 par Cheick Oumar Mara, chef de la Section des Architectures traditionnelles au Ministère des Arts, des Sports et de la Culture, et ayant constaté la concordance de vues des responsables maliens et de son consultant, souhaite l'adoption rapide par le gouvernement malien des mesures préconisées par ces experts.

ICOMOS, Avril 1989



Map of the Dogon Country